

BAC

SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité
i. comme Indépendance
L. comme Laïcité

BULLETIN DES AGREGES ET DES CERTIFIES N° 44

TRIMESTRIEL
Prix : 1 €uro

Avril Mai Juin 2012

EDITO

Bulletin des Agrégés et Certifiés de

l'Education Nationale

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.

Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris

06 84 57 20 75

FR41@wanadoo.fr

gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

SOMMAIRE

du seul BAC authentique

Edito	P 1
MGIEN-VERSAILLES hier et aujourd'hui	P 2
Loi sur les fichiers et libertés	P 5
Le blues du chauffeur de car	P 6

BAC n° 44

Avril Mai Juin 2012

TRIMESTRIEL

Directrice de la Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

Des statuts dans l'Education Nationale et du bien public

Il n'est pas niable que, dès son investiture, le nouveau Président de la République, François HOLLANDE, a affiché plus de considération pour l'Ecole publique que son prédécesseur.

De l'enseignement professionnel aux terminales scientifiques, SARKOZY a privé des dizaines et des dizaines de milliers de jeunes filles et de jeunes gens des enseignements auxquels ils ont droit ; de la maternelle à l'université, il a abaissé les ambitions éducatives ; dans tous les établissements, il a instauré, jusqu'à l'absurde, la pénurie des personnels ; il a mis à mal la laïcité en prétendant que la morale de l'instituteur ne valait pas celle du curé ; même s'il n'en a pas été l'initiateur, il a favorisé la paupérisation des enseignants et la dégradation de leur situation sociale ; il a mis des portiques électroniques dans les lycées – commandes avantageuses pour quelques entreprises – sans en extirper la violence ; il a cautionné l'autoritarisme des chefs d'établissement et établi une terreur larvée contre les personnels par la multiplication des conseils de discipline et des sanctions contre certains d'entre eux ; etc.

Certes, le SNCA e.i.L. Convergence ne rejette pas certaines de ses initiatives comme les internats d'excellence, l'enseignement d'exploration, l'accompagnement personnalisé – encore faut-il leur donner les moyens nécessaires à leur existence – ou les CDDF – encore faut-il qu'ils soient mis en place. Mais dans l'ensemble, après la suffisance de DARCOS, il ne pourra être dit que les talents indéniables de communicateur de CHATEL ont beaucoup servi **l'Ecole de la République, une exigence, pourtant, de la Nation.**

L'offensive essentielle du précédent pouvoir a consisté à tordre les statuts en vue de les disloquer complètement. Et dans la continuité de l'Etat, il est à craindre que, dans ce domaine, la dévastation des lieux encourage plus à poursuivre la destruction qu'à restaurer ce qui a été volontairement saccagé.

Le SNCA e.i.L. Convergence n'a jamais nié la nécessité d'adapter la pratique des métiers de l'enseignement à la rapide évolution des publics scolaires ; ni refuser la mise en application de nouvelles pratiques pédagogiques – il appelle, au contraire, de ses vœux l'entrée à l'Ecole de la pédagogie du geste, permettant d'aller du « faire » au « penser », a contrario de l'acquisition première du concept, à tous les niveaux du cursus scolaire. Mais il croit fermement que les principes sont intangibles.

Les statuts des agents titulaires de la Fonction Publique, y compris ceux des personnels de l'Education Nationale, sont liés à la **conception laïque de l'Etat**

républicain. La garantie de qualification des agents par leur recrutement sur concours comme la garantie de leur emploi procèdent de la volonté d'Etat de les faire **échapper aux groupes de pression quels qu'ils soient**, ce qui permet aux « usagers » de l'institution concernée d'être **assurés de leur impartialité et de leur incorruptibilité**. Les agents de l'Education Nationale ne sont ni des partisans, ni des marchandises à vendre : c'est pourquoi **leurs statuts ne sont pas des privilèges**, comme le prétendent trop de discoureurs ignorants et/ou mal intentionnés, mais **l'expression de la priorité de l'intérêt général sur les intérêts particuliers**.

Le SNCA e.i.L. Convergence portera devant les responsables de la nouvelle équipe dirigeante l'exigence, tout aussi nationale que celle dont procède l'Ecole de la République, d'un **encadrement scolaire fondé sur les statuts fixés en application du programme du CNR, lui-même inspiré des valeurs de la République, non par un attachement suranné aux traditions mais par le souci de l'harmonie de la vie dans la Cité, autrement dit du bien public**.

Françoise Roche
Secrétaire générale

MGIEN-VERSAILLES hier et aujourd'hui

(Le texte qui suit a servi de trame au préambule formulé par l'Intersyndicale MGIEN lors de la séance de travail avec le Rectorat de Versailles le 16 mai 2012)

I- La crise de 2004

A la fin de l'année scolaire 2003-2004 éclate la crise de la MGIEN : inquiet de savoir comment son argent est utilisé par la MGIEN, le Fonds Social Européen (FSE) annonce qu'il suspend ses subventions le temps d'un audit qui a duré plus d'une année. Dans la foulée, le gouvernement fait savoir qu'il ne versera plus sa part de financement à la MGIEN. Le financement qui fait défaut des deux côtés, français et européen, signifie que **la MGIEN ne reprendra pas ses actions à la rentrée, que des jeunes resteront à la rue et que des emplois disparaîtront**.

En cette terrible fin d'année scolaire, les personnels de la MGIEN, en particulier à VERSAILLES, se mobilisent fortement et durablement. Les organisations syndicales aussi, dont le SNCA e.i.L. Convergence qui écrit au premier ministre Raffarin pour demander la continuation des actions de la MGIEN. La réponse est rapide quoique indirecte : le ministre de l'Education Nationale, François FILLON, reçoit l'assurance que l'Etat continuera d'abonder sa part de financement de la MGIEN.

Donc, à la rentrée 2004, la MGIEN de Versailles fonctionne ; **l'Intersyndicale qui s'est formée à l'occasion de la lutte, fonctionne** toujours, elle aussi.

Monsieur le Recteur Boissinot, très attaché, semble-t-il, à la MGIEN, reconnaît

1. l'importance du dialogue social,
2. la nécessité de rendre transparent le fonctionnement, y compris financier, de la MGIEN.

Il met donc en place les séances de travail entre ses services en charge de la MGIEN et l'Intersyndicale.

II- Principales actions revendicatives de l'Intersyndicale et leurs résultats

Un des paradoxes de la MGIEN, en charge de jeunes de 16 ans et plus, hors système éducatif et sans diplôme même de niveau V, le plus souvent en perdition sociale, est que, d'une part, les personnels titulaires sont laissés pour compte (par exemple, en 2004, ils n'étaient pas inscrits sur les listes des électeurs aux élections professionnelles), et que, d'autre part, les contractuels (la moitié des enseignants coordinateurs en 2012 dans l'académie de Versailles) sont réduits à une situation de précarité peu conforme au concept d'insertion qu'ils mettent en oeuvre. C'est pourquoi, l'Intersyndicale a porté et fait aboutir, dans le cadre des séances de travail Intersyndicale-Rectorat, plusieurs revendications essentielles pour que la situation matérielle et morale des personnels de la MGIEN soit améliorée :

1. la reconnaissance du **statut d'enseignant pour les coordinateurs** des actions de la MGIEN,

2. **l'amélioration de la rémunération des titulaires et contractuels** de la MGIEN par le biais d'HSE et le versement, selon diverses modalités, de l'ISO part fixe puis part modulable, sans même l'écart d'un centime par rapport aux personnels hors MGIEN,
3. **le suivi de leur carrière**, les titulaires de la MGIEN étant cantonnés dans une sorte de *no man's land* réglementaire,
4. **l'obtention, pour les contractuels**, de CDI, ce qui n'a pas été sans mal, car les dispositifs de mise en conformité avec les directives européennes excluaient, entre autres, les enseignants coordinateurs de la MGIEN. Le SNCA e.i.L. Convergence a fait pression en se tournant vers le TA pour faire sauter cette restriction,
5. **la mise en place de concours spécifiques** pour aboutir à la titularisation ; là aussi les choses ont mis un certain temps à aboutir et ne sont d'ailleurs pas complètement finalisées. Après l'intervention télévisée du chef de l'Etat en janvier 2010, l'ouverture de concours spécifiques dans l'Education Nationale a été à l'ordre du jour ; puis cette option s'est enlisée pour diverses raisons mettant en cause le ministère de la Fonction Publique. Le SNCA e.i.L. Convergence a pris l'initiative, après divers courriers aux ministères concernés restés sans effet, d'écrire directement au Président de la République. La lettre a été envoyée le 25 janvier 2012 et, moins d'un mois plus tard, grâce à une procédure accélérée mise en place par le Premier Ministre, après le Sénat auteur d'amendements intéressants, l'Assemblée Nationale votait la loi instituant ces concours spécifiques de recrutement. L'Intersyndicale restera vigilante sur la mise en place de ces concours dès l'an prochain. Le SNCA e.i.L. Convergence qui a alerté au cours de la campagne des présidentielles certains candidats sur ce sujet, se félicite que les décrets d'application soient publiés et veillera, pour sa part, à ce que la nouvelle équipe dirigeante les exécute.

III- Un virage politique dans l'intérêt des jeunes

Il va sans dire, mais disons-le tout de même, que les travaux de l'Intersyndicale, au cours de ces séances de travail avec les services rectoraux, s'ils ont porté sur la préservation des emplois à la MGIEN et sur leur qualité, ont été aussi et d'abord guidés par la mission de base incombant à l'Ecole de la République : **instruire les enfants, les adolescents, les jeunes gens afin d'émanciper leur esprit, de les éduquer à devenir les citoyens de la République dont ils sont les filles et les fils, de les former pour leur assurer la meilleure insertion sociale par la meilleure insertion professionnelle possible grâce à la réussite scolaire.**

C'est pourquoi, la MGIEN de Versailles, devant le décrochage scolaire, a cherché, par le biais des travaux de l'Intersyndicale avec les services du rectorat, des procédures de prévention ; c'est ce qui a conduit à mettre en place des plateformes d'accueil permanentes pour les jeunes concernés par le décrochage, qui, après le discours d'Avignon du président sortant, sont devenues les « plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ». Certes, dans ses débuts, cette nouvelle mission de prévention, dévolue, vu son expérience même, à la MGIEN, n'a pas fait que des heureux ; les changements d'habitude font souvent grincer des dents. Cependant, en étayant leur pratique de prévention non seulement sur leur expertise d'insertion des « décrocheurs » mais aussi sur une meilleure et plus égale répartition du travail entre eux, les enseignants coordinateurs se sont bien vite rendus à l'évidence de la cohérence de cette double action et de l'intérêt pédagogique qu'il y avait pour eux à la pratiquer.

Il s'agit là d'un véritable virage de la politique éducative de la MGIEN, dont les actions se partagent désormais entre prévention et insertion ; dans l'académie de Versailles, les enseignants coordinateurs ont largement dépassé la phase du rodage.

IV- Faire connaître la MGIEN

Le Snca e.i.L. Convergence est persuadé que ses partenaires de l'Intersyndicale, dans toutes les occasions qui se présentaient à eux au cours de ces dernières années, ont eu, vis-à-vis de la MGIEN et de la promotion de ses actions, la même attitude que lui. Pour ce qui le concerne, voici quelques exemples de ce travail de promotion.

Le SNCA e.i.L. Convergence avait dans ses mandats qu'il participerait au débat, si décrié par certains, sur l'identité nationale. A cette occasion, il a rencontré Madame le Préfet du Val d'Oise en charge de l'égalité des chances et lui a parlé de la MGIEN. Cette dame n'en avait jamais entendu parler ! De même,

lors d'un entretien avec l'équipe de Richard Descoings, en charge de formuler des préconisations pour la réforme du lycée, le SNCA e.i.L. Convergence a expliqué à quoi servait la MGIEN. Dans ces deux occasions des liens se sont établis entre l'existant, la MGIEN, et ceux qui découvraient son existence : la préfecture du Val d'Oise et l'Education Nationale, Sciences Po et l'Académie de Versailles. Lors des audiences avec les équipes des candidats en campagne pour les présidentielles qui l'ont reçu (HOLLANDE et JOLY), il a également insisté sur l'importance de ce dispositif de l'Education Nationale. Cette promotion de la MGIEN par les membres de l'Intersyndicale a porté d'autres fruits ; ainsi, en mars dernier, le ministre de l'Education Nationale était en route pour rencontrer des personnels et des jeunes relevant de la MGIEN-VERSAILLES quand il a été rappelé par le chef de l'Etat parce qu'à Toulouse de jeunes enfants avaient été massacrés par un terroriste. C'est le directeur de la DGESCO, Jean-Michel BLANQUER qui l'a remplacé et s'est intéressé au travail des enseignants coordinateurs et à la réussite scolaire des jeunes relevant de la MGIEN.

V- La MGIEN en pôle-position

Ce n'est donc sûrement pas un hasard si la circulaire de rentrée fait sa place à la MGIEN et si une autre circulaire lui est exclusivement consacrée* ; toutes deux, signées par le directeur général de l'enseignement scolaire, la placent au centre des procédures de lutte contre le décrochage scolaire.

L'esprit laïque qui anime les organisations syndicales membres de l'Intersyndicale ne peut mettre de telles réalités sur le compte du miracle ; c'est bien ce qui a été rendu possible par les séances de travail entre elle et le rectorat de Versailles qui ont mis en évidence les qualités innovantes et efficaces de la pédagogie pratiquée par les enseignants coordinateurs et leurs équipes. L'Education Nationale qui souffre si souvent d'un certain discrédit par suite de l'échec scolaire de trop d'élèves, peut, au moins, s'enorgueillir de la réussite de la MGIEN, là du moins où elle existe encore.

VI- Rupture ou continuité ?

Aussi les rumeurs qui courent dans l'académie de Versailles sur la possibilité de changer le statut des enseignants coordinateurs, à quelques mois de la mise en place de procédures de titularisation pour certains d'entre eux, ont-elles quelques choses de surréaliste pour ne pas dire d'absurde.

Il va de soi que les enseignants coordinateurs qui assument leurs **tâches de prévention du décrochage et d'insertion des décrocheurs** ne rechignent pas devant la diversification de ces tâches, pourvu qu'elles soient mesurées à l'aune de l'intérêt des élèves qu'ils prennent en charge et à l'attente de leurs familles.

Ces enseignants coordinateurs seraient-ils trop nombreux, leurs effectifs d'élèves insuffisants, leurs rémunérations bien trop grasses pour qu'il faille remettre tout cela d'équerre ? Une équerre d'un drôle de gabarit ! Ou plutôt du gabarit RGPP !

Dans l'académie de Versailles, depuis 2004-2005, le dialogue entre le rectorat et une Intersyndicale, certes sourcilleuse mais du moins loyale envers les missions confiées à l'Education Nationale, a fait de **la MGIEN un outil scolairement et socialement performant et efficace.**

Le changement à la tête d'un état, d'une administration, d'un service exige-t-il nécessairement la brutalité de la rupture ? Cela peut-être nécessaire ; mais ce n'est pas nécessairement obligatoire. Ou faudrait-il comprendre que la limite de la négociation est le changement d'interlocuteur ?

Il semble à l'Intersyndicale, qu'il y a des **continuités fructueuses quand la justesse des objectifs rejoint la justice.** C'est bien de cela qu'il s'agit, en l'occurrence. Et les impératifs financiers de la RGPP ne peuvent indéfiniment prévaloir contre l'exigence de la Nation qui veut que l'Ecole de la République conduise, par des chemins divers, tous ses enfants à la réussite.

Malgré les assurances du Premier Ministre alors en place, jamais la MGIEN n'a été associée à l' « école de la seconde chance », si peu laïque et qui a échoué si lamentablement. Gageons que, désormais, la MGIEN devenue un des moteurs de l' « école de la nouvelle chance » (ENC), entièrement pilotée par l'Education Nationale, ouvrira la voie à plus de succès.

* *Circulaires n° 2012- 039 du 8-03-2012 et n° 2012-056 du 27-03-2012*

Loi sur les fichiers et libertés : j't-en fiche !

Le 2 mars dernier, la secrétaire générale du SNCA e.i.L. Convergence a écrit à la CNIL, service des plaintes, la lettre qui suit, visant les fuites de fichiers en provenance du ministère de l'Education Nationale. Les pièces relevant de ces fuites étaient jointes au courrier qui évoque des lettres adressées antérieurement au ministère de l'Education Nationale, à destination du ministre, Luc CHATEL, et de la DGRH, Josette THEOPHILE. Ces deux derniers n'ont jamais répondu car la loi du silence – en dehors des exercices de com de l'ancien commercial de l'OREAL - a régné sur le ministère de l'Education Nationale sous les divers gouvernements FILLON de façon récurrente, persistante et fâcheuse.

La CNIL n'a, elle non plus, donné aucune suite au courrier du 2 mars 2012.

Le SNCA e.i.L. Convergence en conclut que **la loi sur les fichiers et libertés modifiée de 1978 n'est ni respectée**, par le SGEN-CFDT en particulier, **ni appliquée** par les pouvoirs publics, du moins par ceux qui en étaient en charge jusqu'à une date très récente.

Petit détail : lors de la cérémonie d'investiture du nouveau Président de la République, parmi les invités il y avait, au premier rang et côte à côte, Madame PARISOT du MEDEF et Monsieur CHEREQUE de la CFDT ...Le garçon vacher a des relations partout !

« Madame, Monsieur,

Le secrétariat national du SNCA e.i.L. Convergence a eu connaissance d'envois de matériel syndical par le SGEN-CFDT à destination de professeurs non-syndiqués par cette organisation. Les documents joints ont ainsi été adressés à l'un des secrétaires nationaux du SNCA e.i.L. Convergence ! Les adresses électroniques utilisées pour envoyer ces courriels de propagande sont celles que l'Education Nationale a mises à la disposition de chacun de ses personnels et qu'elle a utilisées pour établir les listes électorales et valider les votes électroniques lors des élections professionnelles d'octobre dernier.

Il appert, donc, qu'en dépit de la loi n° 78-17 du 5 janvier 1978 relative aux fichiers et aux libertés modifiée, ces fichiers ont été mis à la disposition d'une organisation syndicale dont les résultats à ces élections n'ont pas été fameux, ce qui ne peut toutefois justifier un acte délictueux.

Mandatée par le secrétariat national, j'ai adressé une lettre de protestation au Ministre de l'Education Nationale et à la DGRH de ce ministère qui était en charge des opérations électorales et leur ai demandé d'enquêter sur ces infractions afin d'en identifier les auteurs et de les sanctionner.

Comme il paraît sage de ne pas confier à la seule administration qui a fait l'objet de fuites illégales le soin d'en trouver et punir les auteurs, je porte plainte auprès de la CNIL contre ces actes de racolage syndical commis au mépris des personnels de l'Education Nationale.

Quels que soient les responsables de ces graves entorses à la loi et aux pratiques démocratiques, je compte, et mon organisation syndicale avec moi, sur les compétences de la CNIL pour faire toute la lumière dans cette affaire et vous assure, Madame, Monsieur, de notre respect républicain.. »

Conseil Syndical National
28 juin 2012 à partir de 9h
lycée Louis-Davier
1, av. de Mayen 89300 JOIGNY

Le relevé d'étape préparatoire sera publié sur le site du SNCA e.i.L. Convergence

Le *blues* du chauffeur de car

Une sortie scolaire au Musée romain de Lyon, organisée pour des latinistes de troisième. On imagine le public... Dans le bus les élèves parlent, rient, chantent. Soixante élèves qui chantent, ça s'entend. Aucun comportement incivile, des jeux, et un peu de bruit. Un peu seulement, parce que les profs sont là et qu'ils calment les élèves si ceux-là haussent un peu le ton.

Mais, soudain, le chauffeur se range sur le bas-côté, arrête son bus, et déclare qu'il ne peut plus travailler dans ce chahut. Chacun est surpris mais le calme se fait aussitôt. Le bus repart dans une espèce de silence pesant. Le bus arrive sans encombre, après avoir manqué une route, le voilà enfin à Fourvière.

Le chauffeur prend les enseignants à part, et leur indique que LUI, il travaille, et exige donc, de le faire dans le calme.

Quel professionnel accepterait de travailler dans ces conditions ? Le travail est déjà suffisamment pénible sans qu'on y ajoute le bruit.

En effet, ce chauffeur a raison : il faut au moins exiger de travailler dans des conditions supportables. Pourtant, il y a belle lurette que nous n'en sommes plus là à l'école ! Nous acceptons tout ou presque, et le bruit, l'agitation, les téléphones portables qui sonnent et auxquels il faut bien répondre, merde ! si c'est urgent ! les cris des uns et les vociférations des autres... Bien heureux quand cela ne tourne pas au pugilat !

J'ai reçu, hier, une maman venue « régler ses comptes » ! Son fils avait donné un coup de poing à une lycéenne de seconde qui refusait de « sortir avec lui ». Comme on a morigéné et puni le fils, et conseillé à la jeune fille de porter plainte, la mère arrive toutes griffes dehors !

Le seuil de tolérance a sensiblement varié : ce qui était impensable hier devient normal aujourd'hui, 10 élèves sur une classe de 22 ne font pas le travail demandé, admettent d'avoir 0/20 puisqu'ils n'ont rien fait...

Il n'y a pas si longtemps, je conseillais aux jeunes certifiés de préparer l'agrégation. Je serais mieux inspiré de conseiller aux jeunes enseignants de passer le permis de transport en commun. Au moins travailleraient-ils pour un salaire équivalent, dans des conditions acceptables.

Commission ouvrière
des personnels de direction

N'hésitez pas ! Devenez accroc du www.snca-nat.fr !
Un site *AUTREMENT* que les autres